

APPEL À PROJETS REGIONAL

SERVICE CIVIQUE

2026

Valorisation de l'impact du service civique sur
l'environnement social, culturel, sportif et économique

Préambule

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique constitue un pilier des politiques publiques en faveur de l'engagement et de l'émancipation des jeunes. Après une phase de montée en charge quantitative, puis une consolidation qualitative, l'année 2026 marque une étape stratégique : l'inscription pleine et entière du Service Civique au cœur des parcours d'engagement, de formation et d'insertion des jeunes.

Dans un contexte marqué par des enjeux forts de cohésion sociale, de santé mentale, de lutte contre les violences, de développement des compétences psychosociales, d'attractivité des métiers de la jeunesse et des sports, et par la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, la DRAJES entend soutenir des projets structurants, territorialisés et à fort impact.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre des orientations nationales portées par l'Agence du Service Civique et les ministères chargés de la jeunesse et des sports, visant à renforcer la qualité des missions, l'accompagnement des volontaires et la valorisation du Service Civique dans les parcours d'engagement et de vie des jeunes.

Le dispositif du Service Civique a connu depuis son lancement différentes étapes :

❖ 2010 - 2013 : Lancement et structuration (*phase de take-off*)

2010 : Création du Service Civique par la loi du 10 mars 2010, succédant au dispositif du service civil volontaire. L'objectif initial de 10 000 volontaires par an est rapidement dépassé.

❖ 2014 - 2016 : Montée en puissance et généralisation (*dimension quantitative*)

2015 : Suite aux attentats de janvier et novembre, le Service Civique devient un axe majeur des politiques d'engagement. Un objectif de 150 000 volontaires par an est fixé par le Président François Hollande dans un cadre de "généralisation".

- ❖ 2017 - 2019 : Stabilisation et diversification (***dimension qualitative : diversification des missions, adaptation pour les jeunes en situation de handicap***)

2017 : Volonté du gouvernement d'Emmanuel Macron d'étendre le Service Civique tout en renforçant la qualité de l'accompagnement.

- ❖ 2020 - 2025 : Consolidation et adaptation aux crises (Covid, héritage des Jeux, Service Civique Écologique (SCE)... ***L'ère des mesures d'impact et des expérimentations concrètes et coconstruites***)
- ❖ 2026 : Mesures d'impact, parcours d'engagement des jeunes et valorisation du service civique au cœur du parcours d'engagement

2020 : Mobilisation exceptionnelle des volontaires pendant la crise du COVID-19 (soutien aux personnes isolées, continuité éducative...).

- ❖ 2024 – 2030 : Volonté de valorisation de l'héritage des Jeux et d'amorcer une dynamique vers les Jeux d'Hiver de 2030 (en particulier sur les départements d'accueil 04 – 05 – 06)

2026 : Volonté régionale d'accompagner les jeunes des Quartiers Politique de la Ville (QPV) vers des solutions structurantes au sein de parcours d'engagement (en particulier dans les départements du 13 et du 84).

I. Contexte et enjeux

Le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) et constitue une étape déterminante d'engagement citoyen, de développement personnel et de construction de la jeunesse. Il doit être conçu comme un maillon d'un continuum d'engagement, articulé avec les temps de formation, d'orientation, d'insertion professionnelle et d'engagement bénévole ou volontaire.

Le présent appel à projets vise à soutenir des démarches permettant :

- De positionner le Service Civique comme un levier structurant du parcours d'engagement **des jeunes, comme étape intégrée dans un engagement tout au long de la vie.**

- De renforcer le parcours de formation, en particulier en garantissant la qualité de la formation civique et citoyenne, dans des thématiques spécifiques (VSS, Santé Mentale, apprentissage des CPS)
- De valoriser les expériences de Service Civique à travers des actions et événements visibles et fédérateurs intégrant une participation active des jeunes dans les processus de décision et d'organisation ; de développer des projets fortement ancrés dans des territoires identifiés, répondant aux enjeux spécifiques des jeunes et de leur territoire de vie et d'activités.
- Une attention particulière sera portée aux projets menés dans les Quartiers Politique de la Ville, les territoires ruraux ou alpins, et les territoires confrontés à des enjeux renforcés d'accès à l'engagement.

II. Thématiques de l'AAP

Le présent appel à projets doit s'inscrire prioritairement dans l'une des thématiques suivantes :

- **Thématique sport** : promotion et valorisation de la structuration du mouvement sportif (*Institutionnalisation d'un partenariat avec les fédérations*) ; Dynamique autour de l'héritage des Jeux 2024 et projection des Jeux Olympiques d'hiver 2030 (départements alpins 04, 05, 06).
- **Thématique service civique à l'international et franco-italien** : développement et structuration partenariales visant l'inclusion des publics éloignés et la qualité des missions à l'accueil en réciprocité permettant à des jeunes étrangers d'effectuer une mission sur notre territoire.
- **Thématique environnement et développement du service civique écologique** : développement de partenariats avec l'écosystème (parcs nationaux et régionaux, associations, collectivités, services de l'Etat...).
- **Accompagnement des jeunes en situation de décrochage** (transversale aux différentes thématiques citées ci-dessus).
- **Accompagnement et dynamique de « l'aller vers » dans les Quartiers Politique de la Ville** (en particulier dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône) et les Zones de Revitalisation Rurale.
- **Développement des compétences psychosociales et accompagnement global des jeunes sur de thématiques spécifiques** : Santé mentale, bien-être, prévention, lutte contre l'isolement et les violences sexiste et sexuelle

III. Objectifs

Les projets devront poursuivre de manière cumulative les objectifs suivants :

- 1. Inscrire le Service Civique au cœur du parcours d'engagement et d'insertion des jeunes**
 - Structurer des parcours avant, pendant et après la mission de Service Civique.
 - Développer des passerelles vers la formation, l'emploi, les dispositifs jeunesse (Sésame, formations professionnelles, bénévolat, volontariat) et les métiers de la jeunesse et des sports.
- 2. Mettre en œuvre des parcours de formation et d'engagement renforcés et intégrés**
 - Concevoir des formations articulées au parcours global du jeune
 - Concevoir des formations garantissant la participation active des jeunes, en intégrant des thématiques mobilisatrices et ayant du sens pour les jeunes dans leur parcours.
 - Valoriser l'acquisition de compétences, en particulier les compétences psychosociales, la capacité d'agir, l'engagement collectif et la citoyenneté active.
 - Des thématiques principales seront valorisées : Sensibilisation à la santé mentale, sensibilisation aux VSS, sensibilisation à l'engagement tout au long de la vie
- 3. Déployer des événements de valorisation du Service Civique au sein du parcours d'engagement**
 - Organiser des événements territoriaux ou thématiques valorisant le Service Civique comme expérience centrale du parcours d'engagement.
 - Associer volontaires, anciens volontaires, structures d'accueil, partenaires institutionnels et acteurs locaux.
 - Mobiliser des études d'impact afin de valoriser l'engagement comme moteur de notre société (impact individuel, impact partenarial, impact territorial, impact sociétal)
- 4. Développer des projets structurants, territorialisés et adaptés**
 - Construire des projets répondant aux besoins spécifiques de territoires identifiés (régionaux, départementaux ou infra-départementaux).
 - Inscrire l'action dans une logique de coopération territoriale durable.

IV. Les axes de travail pouvant être mobilisés pour illustrer votre démarche

Les projets proposés devront rendre compte de :

- **L'impact individuel** : approche qualitative et quantitative des parcours des volontaires (compétences acquises, insertion professionnelle, engagement citoyen post-Service Civique) ; mettant en avant l'impact du service civique sur le parcours individuel du jeune.
- **L'impact partenarial** : évolution des pratiques des structures d'accueil, développement de nouvelles dynamiques de travail collaboratif, valorisation du Service Civique dans les parcours associatifs et institutionnels.
- **L'impact territorial** : impact sur le territoire et sur les publics.
- **L'impact sociétal** : contribution aux politiques publiques, transformation des territoires et des dynamiques locales, effet sur la perception de l'engagement citoyen.

V. Méthodologie attendue

Les projets doivent intégrer :

- Une **phase de diagnostic** avec collecte et analyse de données auprès des volontaires, des structures d'accueil et des partenaires.
- Des **méthodes innovantes** d'évaluation (études de cas, enquêtes, outils numériques, entretiens, etc.).
- Une **restitution des résultats** sous différents formats (rapport, supports de communication, événements de valorisation).
- **L'utilisation d'outils numériques et d'indicateurs de suivi.**
- Un diagnostic territorial partagé ; une méthodologie formalisée d'accompagnement et de formation ; des outils de suivi et d'évaluation des parcours ; des modalités de restitution et de valorisation (rapports, supports, événements).

Les projets devront répondre aux problématiques suivantes :

- Le projet présenté répond-il aux enjeux de politique publique exposés dans l'appel à projets ?
- Le projet comprend-il des actions qui développent l'accessibilité du Service Civique aux jeunes en QPV ?
- Le projet comprend-il des actions permettant de rendre compte des 4 impacts (individuel, partenarial, territorial et sociétal) ?
- Le projet présente-t-il une méthodologie adaptée à ses objectifs ? Toutes les étapes garantissant l'atteinte des objectifs sont-elles prévues ? Le budget est-il en cohérence avec le projet présenté ?
- Les partenaires essentiels de la politique publique sont-ils associés au projet ?

VI. Critères d'éligibilité et de sélection

Les **porteurs de projets éligibles** sont les associations, fondations, collectivités territoriales, établissements publics, institutions...

Les projets devront :

- Démontrer leur pertinence et faisabilité, ainsi qu'une approche partenariale et participative (volontaires, partenaires institutionnels, partenaires associatifs)
- Se dérouler sur le territoire régional, à une échelle régionale, départementale ou infra-départementale
- Garantir le respect des principes fondamentaux du Service Civique

Une attention sera portée sur les projets mobilisant des coopérations entre plusieurs organismes pour mesurer l'impact du dispositif.

Les projets devront démarrer au cours de l'année 2026 (avec possibilité de se prolonger en 2027). Les projets impliquant une mise en œuvre sur deux ans (2026/2027) sont éligibles, dans le respect des règles budgétaires et comptables. Ainsi un budget doit être proposé pour chacune des deux années du projet. Si la DRAJES verse la totalité de la subvention la première année, une partie des fonds doit être reportée sur le budget de la deuxième année.

VII. Calendrier

- Ouverture de l'appel à projets : **26 mars 2026**
- Date limite de dépôt des dossiers : **18 mai 2026**
- Phase d'instruction : Juin 2026
- Annonce des projets retenus : 1^{er} juillet 2026

VIII. Procédures et modalités de candidature

Les porteurs de projets doivent soumettre un **dossier** comprenant :

- Une note de présentation du projet (objectifs, méthodologie, partenaires impliqués).
- Un plan d'action détaillé.
- Un budget prévisionnel.
- Une lettre d'engagement des partenaires.

Les renseignements à fournir figurent dans le formulaire de demande de subvention accessible depuis la plateforme « Le Compte Asso » : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

- Code : 3467
- Libellé : « Appel à projet pour le développement du service civique en Provence Alpes Côte d'Azur ».

Un contact préalable avec le référent territorialement compétent est fortement recommandé dans la phase de formalisation du projet.

Les dossiers présentés par des organismes financés en 2025 qui n'auraient pas transmis leur bilan avant le 15 mai 2026 ne seront pas étudiés.

Les candidatures sont à adresser par mail à Marie SIMON, référente régionale Service Civique à la DRAJES PACA : Marie.Simon2@region-academique-paca.fr
Avec copie à : drajes-paca-service-civique@region-academique-paca.fr

IX. Montant de la subvention

Le seuil minimal de subvention par porteur de projet est fixé à 2 000 euros.

Les porteurs sont encouragés à mobiliser des financements complémentaires provenant de fonds privés ou publics d'origine locale, nationale ou internationale. La subvention demandée ne pourra excéder 80% du coût du projet déposé.

Une subvention étant par nature discrétionnaire, il appartient à l'administration d'apprécier le caractère suffisant des justifications apportées.

X. Versement de la subvention

Les dossiers seront instruits par la DRAJES avec avis des SDJES, puis examinés en Comité de sélection.

Selon les montants de subvention attribués, les organismes retenus seront destinataires d'arrêtés de subvention ou de conventions financières. Les subventions seront versées par la DRAJES PACA.